

Travaux et aménagement de la Place du Lavoir

Travaux et aménagement de la Place du Lavoir : restriction de circulation et de stationnement.

Arrêté municipal n° 2026/15 – Interdiction de circulation et de stationnement (sauf riverains) !

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place du Lavoir nécessitant une tranchée à grande profondeur, des restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place dans la commune.

Période concernée

- **Du lundi 7 Septembre 2026 au vendredi 30 Octobre 2026**

Arrêté municipal d'interdiction de circulation, sauf riverains (travaux)

Rues concernées et modalités

- **Rue des Abreuvoirs, Rue des Cannes et Ruelle Jean Colin** : voies barrées à la circulation, avec **accès maintenu pour les riverains**.
- **Rue des Abreuvoirs** : circulation et stationnement strictement interdits de la Grande Rue du Moulin jusqu'à la Ruelle Marguet (accès piétons maintenu).

Déviation et consignes de sécurité

- **Déviation** : mise en place d'un itinéraire de déviation via la **Rue du Moulin**.
- **Vitesse** : limitée à **30 km/h** dans toute la zone des travaux.
- **Secours** : l'accès des services de secours reste assuré pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation.
- **Signalisation** : assurée par des panneaux réglementaires posés par l'entreprise en charge des travaux (société DOSSOT Frères).

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNER RUE DES CANNES ET RUE DES ABREUVOIRS

Arrêté municipal d'interdiction de circulation, sauf riverains (travaux) - Arrêté n° 2026/15

Le Maire de Plaines Saint Lange,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
- Vu la demande formulée par la société DOSSOT Frères 17, rue du Pilon 10260 VIREY-SOUS-BAR,

Considérant la sécurité à mettre en place relative à l'aménagement de la Place du Lavoir, dont les travaux imposent la réalisation d'une tranchée à grande profondeur,

ARRÊTÉ :

- **Article 1er :**

A compter du lundi 07 Septembre 2026 jusqu'au vendredi 30 Octobre 2026, la rue des Abreuvoirs, la rue des Cannes et la ruelle Jean Colin seront barrées mais l'accès sera maintenu pour les riverains.

La circulation et le stationnement de la rue des Abreuvoirs seront interdits à partir de la Grande Rue du Moulin jusqu'à la Ruelle Marguet. L'accès aux piétons sera maintenu.

Une déviation sera effective via la Rue du Moulin.

- **Article 2 :**

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

Pendant la durée des travaux, la zone sera limitée à 30 km/h.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 3 :**

Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

- **Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Plaines Saint Lange.

- **Article 5 :**

Monsieur le maire de la commune de Plaines Saint Lange, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Mussy-Sur-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Christophe GAVAZZI